

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 1060 accordant un secours unique de seize mille neuf cent soixante francs (16.960 fr.) à Me Chaland Hasan, veuve du milicien Kain Ali.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 novembre 1951

Numéro JO  
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro  
1 décembre 1951

### TEXTE INTÉGRAL

Un secours unique de seize mille neuf cent soixante francs (16.960 fr.) est accordé à la nommée Chaglan Hassan, Abéraoual, veuve du milicien de 1 classe Kaïn Ali, Mle 300, domiciliée à Djibouti, quartier 3. Le montant de ce secours représente deux années de la pension servie à son époux décédé. Le Chef du Bureau des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.